



Pour publication immédiate : 27 janvier 2012

L'UE prend des mesures pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit

Global Witness et CCFD-Terre Solidaire ont accueilli l'engagement pris aujourd'hui par le Commissaire au Commerce de l'UE, Karel de Gucht et le Commissaire au Développement de l'UE, Andris Piebalgs, de rendre les chaînes d'approvisionnement plus transparentes, une mesure qui contribuera à prévenir que les ressources naturelles financent les conflits armés. Les deux organisations ont appelé la Commission à adopter rapidement une réglementation exigeant des entreprises utilisant des minerais qu'elles procèdent à des contrôles – connus sous le nom de « diligence raisonnable » – de leur chaîne d'approvisionnement.

Des groupes armés de l'Est de la République démocratique du Congo (RDC) utilisent en toute illégalité les revenus du commerce des minerais pour financer leur participation à la guerre civile cruelle qui sévit dans le pays depuis plus de 15 ans. Bien que ces minerais, à savoir l'étain, le tungstène, le tantale et l'or, entrent dans la fabrication de produits vendus aux consommateurs européens, rares sont les entreprises qui procèdent à des contrôles de leur chaîne d'approvisionnement pour déterminer si leurs achats sont source de préjudices.

La Communication de l'UE sur le commerce et le développement s'inscrit dans le sillage de la décision du Congrès américain de faire face à la situation humanitaire désastreuse dans l'Est de la RDC, en introduisant une législation sur les minerais du conflit. Ce texte, qui fait partie de la loi Dodd Frank de juillet 2010, exige des entreprises américaines cotées en bourse qu'elles exercent un devoir de diligence sur leurs chaînes d'approvisionnement en ce qui concerne les minerais provenant de la RDC ou des pays voisins et qu'elles communiquent aux régulateurs américains, ainsi qu'au public, les mesures qu'elles ont prises.

« La Communication constitue une première étape encourageante en direction de chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit, en Europe et partout ailleurs. L'UE doit désormais suivre l'exemple des États-Unis et introduire une réglementation obligeant les entreprises à accomplir un devoir de diligence et à s'assurer que leurs activités commerciales ne financent pas des conflits, en RDC ou ailleurs, » a déclaré Annie Dunnebacke, de Global Witness. « Il n'est plus acceptable d'entendre les entreprises déclarer ignorer l'origine et les conditions de fabrication de leurs produits. »

L'annonce faite aujourd'hui stipule que l'UE plaidera en faveur d'une plus grande utilisation des normes de diligence raisonnable publiées l'année dernière par l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE). Le Guide de l'OCDE s'applique aux entreprises s'approvisionnant en minerais provenant de zones de conflits ou à haut risque. Bien que ces normes incluent des recommandations détaillées destinées aux utilisateurs des chaînes d'approvisionnement de l'étain, du tantale, du tungstène et de l'or, elles pourraient également s'appliquer à d'autres chaînes d'approvisionnement.

« Le guide de l'OCDE constitue essentiellement un modèle expliquant aux entreprises comment accomplir le devoir de diligence raisonnable sur leur chaîne d'approvisionnement. Il bénéficie d'ores et déjà d'un large soutien de la part des gouvernements, des entreprises et des organisations de la société civile, et devrait servir de base à toute réglementation européenne, » a indiqué Annie Dunnebacke. « Les investisseurs et les consommateurs européens ont le droit de savoir si leurs achats financent des conflits et des atteintes aux droits de l'homme. Le fait est que si l'UE ne rend pas les recommandations de l'OCDE obligatoires, de nombreuses entreprises ne satisferont pas aux contrôles, et pratiqueront des prix inférieurs à ceux des sociétés s'efforçant de bien faire. »

Certaines firmes européennes se verront obligées de respecter les exigences de la Loi Dodd Frank. Une législation européenne sur la diligence raisonnable dans la chaîne d'approvisionnement permettrait d'uniformiser les règles du jeu et de garantir que toutes les entreprises européennes soient soumises aux mêmes exigences. De plus, cela éviterait aux sociétés de l'UE d'être désavantagées, sur un marché mondial où les acheteurs demandent de plus en plus des matériaux exempts de minerais provenant de zones de conflit.

Zobel Behalal, du CCFD-Terre solidaire, a indiqué : « La déclaration d'aujourd'hui constitue également un engagement encourageant à soutenir les efforts de partenaires des pays en développement pour renforcer la gouvernance des ressources naturelles. La récente introduction, par le gouvernement congolais, d'une directive rendant obligatoire le respect des orientations de l'OCDE en RDC est précisément le type d'initiative que l'UE devrait encourager. »

Personnes à contacter :

Annie Dunnebacke (Global Witness) : +44 7912 517 127; adunnebacke@globalwitness.org
Sophia Pickles (Global Witness) : +44 7730 529 766; spickles@globalwitness.org
Véronique de La Martinière (CCFD-Terre Solidaire) : + 33 1 44 82 80 64;
v.delamartiniere@ccfd.asso.fr

Note à l'attention des équipes de rédaction :

Pour télécharger la Communication de l'UE sur le commerce et le développement, publiée le 27 janvier 2012, veuillez cliquer sur le lien : <http://trade.ec.europa.eu/doclib/html/148992.htm>.